

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2024

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°
2041)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL94

présenté par
M. Mendes, rapporteur

ARTICLE 28

Après l'alinéa 13, insérer un alinéa ainsi rédigé :

« aa) Le mot : « attachés, » est remplacé par les mots : « attachés et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel